

L'accélération au détriment de la qualité

Reportage d'une personne réfugiée qui est passée par la nouvelle procédure d'asile. Pages 4 et 5

L'exclusion en Italie

Le dernier rapport de l'OSAR sur l'Italie décrit les effets du décret Salvini. Page 3

Chère lectrice, cher lecteur,

Une année après l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure d'asile accélérée, il est temps de tirer un premier bilan. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), qui l'a dès le début suivie de près, en arrive à une conclu-

sion mitigée: si les procédures se déroulent certes rapidement, il y a encore un grand potentiel d'amélioration en ce qui concerne la qualité.

Les premières expériences de l'OSAR montrent que les autorités font preuve de négligence précisément dans la gestion des dossiers des personnes ayant des besoins spécifiques. Pour les personnes requérantes d'asile atteintes dans leur santé notamment, il faut impérativement prendre le temps d'effectuer des examens médicaux précis et se concentrer sur la qualité. La représentation juridique est encore trop peu impliquée dans l'établissement des faits. Il faut améliorer la collaboration entre les autorités et la protection juridique, afin de pouvoir garantir une procédure équitable.

Le Tribunal administratif fédéral confirme clairement le manque de qualité. Un tiers des recours adressés par la représentation juridique aboutissent à une révision de la décision. D'où l'importance de procéder dès le départ aux ajustements nécessaires dans la nouvelle procédure et de la renforcer ensemble, afin que les requérant-e-s d'asile bénéficient d'une procédure non seulement accélérée mais aussi correcte et équitable.

Cordialement,

3. v. Walt

Beat von Wattenwyl Responsable protection

Les hébergements lugubres et sans aucune intimité, situés en marge de la société, causent de nombreux problèmes aux requérants d'asile, Ecublens 2018. © Keystone/Laurent Gillieron

Un an après l'introduction de la nouvelle procédure d'asile: l'accélération au détriment de la qualité



© OSAR

La nouvelle procédure d'asile introduite le 1er mars 2019 se voulait rapide, mais équitable. Les premières expériences révèlent toutefois une mise en application déséquilibrée. Les autorités mettent l'accent sur l'accélération de la procédure, au détriment de l'équité et de la qualité. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) réclame des ajustements, afin que la protection juridique puisse jouer pleinement son rôle, que toutes les personnes requérantes d'asile bénéficient d'une procédure équitable et que les décisions en matière d'asile soient de qualité.

La rédaction de Planète Exil a parlé avec des personnes exilées qui sont passées par la nouvelle procédure. Vous pouvez lire l'interview intérieure aux pages 4 et 5.

Communiqué de presse de l'OSAR, du 4 février 2020: https://bit.ly/31HBIAq Bilan de l'OSAR sur la nouvelle procédure d'asile du 4 février 2020: https://bit.ly/20ISycE

Nouveau rapport sur l'Italie

Une délégation de l'OSAR s'est rendue à Rome et à Milan en septembre 2019 afin de clarifier sur place les conditions d'accueil des personnes requérantes d'asile en Italie.

Lisez à ce sujet l'article en page 3.

Voyage dans les États voisins – modifications

À partir du 1^{er} avril, les réfugiés reconnus seront probablement confrontés à une restriction de leurs possibilités de se rendre dans les États voisins de leur pays d'origine ou de provenance.

Info de l'OSAR du 18 décembre 2019: https://bit.ly/31MGPix

L'UE étend son système de surveillance

Accéder en un seul clic à des millions de données personnelles sensibles – ce qui a longtemps été impensable en Europe pour des raisons de protection des données est maintenant devenu réalité: l'Union européenne relie ses systèmes d'information à grande échelle, créant ainsi une gigantesque base de données pour l'espace Schengen. Même la Suisse y participe. Destiné à renforcer le contrôle et la sécurité, le projet d'un milliard d'euros, menace les droits fondamentaux des ressortissant-e-s de pays tiers.

Info de l'OSAR du 9 janvier 2020: https://bit.ly/2UILL6T

Jugement de l'ONU sur les réfugiés climatiques

Dans un jugement qui fait date, le Comité des droits de l'homme des Nations unies recommande que les raisons liées au climat soient également prises en compte lors de l'examen d'un renvoi. Les réfugié-e-s ne doivent pas être renvoyé-e-s dans leur pays d'origine si leur droit à la vie y est bafoué en raison du changement climatique.

Info de l'OSAR du 23 janvier 2020: https://bit.ly/3by4p7w

Journées du réfugié 2020



Journées du réfugié 2019 © OSAR

En plus de la Journée nationale du réfugié (le 20 juin 2020), les églises organisent le dimanche des réfugiés (le 21 juin 2020) et l'ONU la Journée mondiale des réfugiés (le 20 juin 2020). Ces trois événements confèrent une large audience aux préoccupations des personnes réfugiées. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) organise depuis 1980 la Journée nationale du réfugié qui a vu le jour sous son impulsion. Cette année, le thème du regroupement familial sera au cœur de la campagne.

www.journeesdurefugie.ch

En Italie, les personnes requérantes d'asile sont exposées à des violations des droits humains

Dans son dernier rapport sur les conditions d'accueil en Italie, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) expose en détail les terribles conséquences des changements de loi que l'ancien ministre de l'intérieur Matteo Salvini a introduits en octobre 2018 pour les requérant-e-s d'asile et les bénéficiaires d'une protection. Par Adriana Romer, juriste à l'OSAR

L'Italie est pour la Suisse le partenaire le plus important dans la mise en œuvre de l'accord d'association à Dublin. Près de 35 pourcents des transferts Dublin en provenance de Suisse concernent l'Italie. C'est pourquoi l'OSAR observe depuis des années la situation dans ce pays. Si les conditions s'y dégradent pour les requérant-e-s d'asile, cela affectera également ceux transférés de Suisse.

Des chiffres en recul, mais une pression toujours aussi forte

Suite à des mesures aussi radicales et contestables que l'accord avec la Libye et la criminalisation du sauvetage civil en mer, le nombre d'arrivées en Italie par la Méditerranée centrale a fortement baissé. Mais cela ne signifie pas que la pression qui pèse sur le système d'asile italien s'est relâchée. En vertu du règlement Dublin, les autres États européens transfèrent beaucoup de personnes vers l'Italie. Il y a en outre un immense re-

«La situation s'est encore durcie en 2019 pour les requérant-e-s d'asile en Italie. Aussi les personnes renvoyées en Italie se retrouvent-elles souvent dans une situation de détresse extrême. C'est pourquoi l'OSAR déconseille les transferts.»

Adriana Romer, juriste à l'OSAR

tard dans le traitement des procédures d'asile. Comme il faut en moyenne deux ans pour aboutir à une décision de première instance, le nombre de procédures d'asile en attente reste très élevé.



En Italie, de nombreuses personnes expulsées doivent vivre dans la rue, sans protection ni infrastructure. Ces personnes en quête de protection ont été mises à la rue, Rome 2017. © Reuters/Alessandro Bianchi

L'héritage de Matteo Salvini

Afin de tenir ses promesses électorales qui consistaient à réduire aussi bien le nombre de migrant-e-s en Italie que les coûts dans le domaine de l'asile, l'ancien ministre de l'intérieur Matteo Salvini a apporté plusieurs modifications aux lois sur la migration et l'asile. Lesquelles ont été appliquées en 2018 et en 2019. Avec le décret Salvini du 4 octobre 2018, le statut de protection humanitaire a été aboli du jour au lendemain. Selon des estimations, 140 000 personnes en feront les frais d'ici décembre 2020. Mais ce n'est pas la seule conséquence du décret Salvini qui a notamment entraîné une réduction importante des subsides dans le domaine de l'asile et par conséquent la fermeture de plusieurs centres, ainsi qu'une réduction des prestations offertes dans ceux qui subsistent. Tous les requérant-e-s d'asile du pays en font les frais.

Mission d'enquête de l'OSAR

Au vu de l'évolution de la législation italienne et de son application, l'OSAR a jugé nécessaire de clarifier sur place les conditions d'accueil en Italie. Une délégation s'est rendue à Rome et à Milan en septembre 2019, afin de discuter avec des ONG, des représentant-e-s des pouvoirs publics et des avocat-e-s. Cette mission a donné lieu à un volumineux rapport sur les conditions d'accueil des requérant-e-s d'asile et des titulaires d'un statut de protection en Italie. Paru en janvier 2020, le document détaille les conséquences de la politique italienne en matière de migration et d'intégration. Les transferts vers l'Italie comportent des risques de violation des droits humains pour les personnes concernées. C'est pourquoi l'OSAR les déconseille vivement.

Dernier rapport sur les conditions d'accueil en Italie, OSAR, janvier 2020: https://bit.ly/2UFEViz

«J'ai d'emblée fait confiance à ma représentante juridique»

La nouvelle procédure d'asile accélérée, adoptée par le peuple suisse en 2016, est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019. La rédaction de Planète Exil s'est entretenue avec une personne en exil qui a passé par la nouvelle procédure durant la phase de test à Boudry (NE). Notre interlocutrice a dû fuir son pays d'origine en raison de ses activités en faveur des droits humains. Elle aimerait garder l'anonymat pour ne pas mettre en danger sa famille et ses proches. *Interview: Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR*

Comment avez-vous dans l'ensemble vécu la nouvelle procédure d'asile en Suisse?

D'un côté, c'est bien qu'on sache après 140 jours si on peut ou non rester en Suisse. Mais si la décision en matière d'asile est négative, ce délai est plutôt court pour prévoir une solution de rechange, car on ne peut plus retourner dans son pays d'origine.

Qu'est-ce qui a été positif pour vous?

Que ma procédure ait duré 70 jours en tout et pour tout, que tout ce qui concernait les affaires en cours soit tenu secret et surtout qu'on m'ait accordé une représentante juridique au bout de quelques jours. Dès la première rencontre, je me suis sentie en sécurité

et j'ai su que je pouvais lui faire confiance. Elle m'a énormément aidée dans les préparatifs de la longue audition où l'on doit établir et prouver les motifs d'exil.

Qu'avez-vous trouvé difficile?

De n'avoir aucune intimité nulle part, même pas dans la chambre à coucher. Alors qu'il fallait réunir des preuves, il n'y avait qu'une seule connexion Internet pour tout le monde et elle fonctionnait mal. Il régnait dans tous les centres pour requérants d'asile une ambiance agitée, souvent triste; on est toujours parmi des inconnus. J'ai trouvé que le comportement des interprètes et la qualité de leur travail variaient beaucoup d'une fois à l'autre. Mais le pire pour moi a été de devoir changer de représentante juridique...

Pourquoi ce changement de représentante juridique au milieu de la procédure?

Ma représentante juridique m'a informé le 28 mars que le canton de Vaud était désormais responsable de mon dossier et qu'on allait donc me trouver un nouvel avocat. Elle m'a remis mon dossier et j'ai dû me rendre à Lausanne en train le 2 avril. Je n'ai pas vraiment compris pourquoi j'étais maintenant attribuée à ce canton. Ça a été un grand choc pour moi. J'éprouvais des sentiments d'insécurité, de doute et de peur et ne pouvais imaginer bâtir un rapport de confiance avec une nouvelle représentante juridique. Je n'ai du reste jamais rencontré la nouvelle. Quand j'avais des questions, je m'adressais toujours à l'ancienne.





Idyllique pour les randonneurs, éloignée pour les requérants d'asile. Comme à Boudry, de nombreux centres d'asile fédéraux sont éloignés des soins médicaux, des communautés ayant une formation linguistique et des autres infrastructures nécessaires. © OSAR/Frederik Kok

Qu'en était-il de l'hébergement et de l'encadrement dans les centres pour requérants d'asile?

À Boudry, je partageais la pièce avec onze autres femmes de cultures et de caractères différents. Les installations sanitaires n'avaient qu'un rideau de douche en guise de portes, ce qui faisait peur à beaucoup de femmes. La plupart n'aimaient pas la nourriture, mais il était interdit d'apporter quelque chose soi-

«Les requérant-e-s d'asile en cours de procédure ont besoin de plus d'intimité. Dans une situation aussi stressante, ils ont besoin d'un lieu calme et tranquille pour réfléchir à leur situation, planifier leur avenir et se préparer aux auditions.»

même. Même les friandises pour les enfants n'étaient pas autorisées. Certains employés ont eu des comportements limites; ils traitaient les gens comme des criminels et leur faisaient sentir qu'on ne les tolérait pas ici. Comme Boudry est situé à l'écart, beaucoup de gens voulaient partir le week-end et avaient besoin de titres de transport. Mais on ne recevait qu'un billet toutes les deux semaines. Quelques-uns avaient besoin d'un traitement médical ou même d'une hospitalisation, mais

ce n'était pas accepté. Il n'y avait aucune possibilité de se divertir, pas de distraction. Beaucoup sombraient dans la dépression.

Qu'est-ce qui vous a surpris dans la nouvelle procédure?

Surtout les conditions d'hébergement! Vivre dans un centre fermé sans la moindre intimité, à l'écart de la population suisse, avec des structures semblables à un camp militaire! Si c'est ainsi qu'on applique la nouvelle procédure, on perd les effets positifs et les bonnes intentions qui y ont présidé.

Qu'est-ce qui pourrait selon vous être amélioré?

Les requérant-e-s d'asile en cours de procédure ont besoin de plus d'intimité. Dans une situation aussi stressante, on a besoin d'un lieu calme et tranquille pour réfléchir à sa situation, planifier son avenir, se préparer aux auditions et apprendre la langue étrangère. Il serait utile d'être logé dans des chambres plus petites, si possible individuelles. Cela réduirait aussi le risque de conflits. À ce moment-là, les installations sanitaires pour les femmes seules et les familles étaient inacceptables, indécentes et dangereuses. La population suisse devrait avoir davantage accès aux centres. Il y a beaucoup d'enseignants à la retraite ou de personnes engagées dans les Églises qui aimeraient bien soutenir davantage les requérant-e-s d'asile en leur proposant des cours de langue, en gardant leurs enfants ou en leur rendant beaucoup d'autres services.

L'équité réclame du temps

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) était déjà impliquée dans les procédures test à Zurich/Altstetten et Boudry quand la nouvelle procédure d'asile est entrée en vigueur le 1er mars 2019. Un premier bilan dressé au bout de dix mois montre que la mise en œuvre de la nouvelle procédure est déséquilibrée, parce que les autorités se concentrent sur l'accélération au détriment de l'équité et de la qualité. Le Tribunal administratif fédéral renvoie par conséquent de nombreuses affaires au Secrétariat d'État aux migrations (SEM). C'est pourquoi l'OSAR réclame plus de temps à chaque étape de la procédure d'asile, en particulier pour la préparation, l'examen des motifs d'exil et la prise de décision.

Concrètement, l'OSAR demande:

- un traitement plus souple des délais de la procédure accélérée;
- des délais de recours plus généreux;
- une nette amélioration de l'hébergement et de l'encadrement des personnes ayant des besoins particuliers.

Bilan de l'OSAR sur la nouvelle procédure d'asile du 4 février 2020: https://bit.ly/20ISycE

Standards minimaux pour l'hébergement des personnes requérantes d'asile: https://bit.ly/2SmU1b1

Les femmes dans la procédure d'asile: https://bit.ly/2vyCJyQ

L'hébergement des femmes réfugiées doit être amélioré: https://bit.ly/20SvGri





«Quelle est la prochaine étape? Ai-je manqué un rendez-vous?» L'orientation dans les centres fédéraux d'asile pour les personnes requérantes d'asile nouvellement arrivées est surtout difficile sur le plan linguistique. © OSAR/Bernd Konrad

La fin de l'État de droit

Depuis la tentative de coup d'État de juillet 2016, la situation des droits humains est précaire en Turquie. Les personnes qui critiquent le gouvernement et celles suspectées de «terrorisme» sont arrêtées et poursuivies. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'inquiète pour l'État de droit en Turquie. Par l'analyse-pays de l'OSAR

Durant l'automne 2019, des avocat-e-s et des juristes ont exprimé leur inquiétude à l'OSAR à propos de la rapide dégradation de l'État de droit en Turquie. Le gouvernement turc exerce une influence toujours plus forte sur la justice. Avec la réforme constitutionnelle de 2017, le président Recep Tayyip Erdoğan s'est arrogé suffisamment de pouvoir sur l'organe qui nomme et destitue les juges. Depuis la tentative de coup d'État de juillet 2016, près de 4000 juges ont été destitués pour suspicion de terrorisme. La peur règne au sein du personnel judiciaire. Celles et ceux qui ne se plient pas à la doctrine gouvernementale actuelle sont rapidement pris pour cible et doivent s'attendre à des poursuites. Les juges révoqués ont été remplacés par du personnel souvent jeune et inexpérimenté qui se qualifie surtout par son appartenance au parti gouvernemental. Les procès importants sont

désormais confiés à la nouvelle génération de juges approuvés par l'État. Une avocate d'Istanbul a déclaré à l'OSAR: «Des personnes très inexpérimentées prononcent maintenant des jugements importants. Il ne s'agit pas seulement de leur manque d'expérience professionnelle. Ces juges ne se sentent pas libres de se prononcer contre l'État. S'ils le faisaient, ils pourraient être révoqués.»

«Il n'y a plus d'État de droit en Turquie»

En 2018, l'Institut international de la presse et l'ONG turque Media and Law Studies Association ont suivi environ 90 procès intentés contre des journalistes turcs. Ils ont constaté que les tribunaux turcs ont systématiquement ignoré la Constitution, les lois nationales, les conventions internationales et les décisions des tribunaux internationaux au cours de ces audiences. L'avocat turc Veysel Ok, qui a

«Des personnes très inexpérimentées prononcent maintenant des jugements importants. Il ne s'agit pas seulement de leur manque d'expérience professionnelle. Ces juges ne se sentent pas libres de se prononcer contre l'État. S'ils le faisaient, ils pourraient être révoqués.»

défendu des personnalités aussi célèbres que Mehmet Altan et Deniz Yücel dans les procédures pénales en Turquie, a déclaré lors d'un évènement organisé à Constance en juillet 2018: «Il n'y a plus d'État de droit en Turquie. Dans ce pays, les juges n'ont pas le droit d'appliquer les droits fondamentaux.»

Peur de l'arbitraire

L'OSAR est préoccupée par la dérive de l'État de droit en Turquie. La situation effraie et déstabilise les personnes qui critiquent le gouvernement en Turquie. Les criminels proches du gouvernement restent impunis et les poursuites pénales sont placées sous le règne de l'arbitraire. Beaucoup de personnes risquent en permanence de se retrouver dans le collimateur des autorités turques en charge des poursuites pénales. Choqué, un journaliste et défenseur turc des droits humains a rapporté à l'OSAR en octobre 2019: «Ce qui me préoccupe le plus dans la Turquie d'aujourd'hui? Le déclin du respect de la loi et des procédures pénales. C'est très effrayant de vivre dans un pays où les tribunaux n'obéissent pas à la loi. Cela vaut pour les gens de ma profession comme pour n'importe quelle autre.»



Dès 2017, il y a eu des arrestations massives en Turquie, comme le montre la photo ici à Ankara. Deux ans plus tard, la situation s'est aggravée, surtout pour les juges. © picture alliance

Turquie: https://bit.ly/2tFVwYa

«Toute personne critique envers le gouvernement risque la détention»

Le Kurde Hasan Tangüner a obtenu le statut de réfugié en 2014 en Suisse, après avoir passé sept mois en prison en Turquie en raison de son engagement politique. Il dresse aujourd'hui un tableau sombre de la situation des droits humains. Propos recueillis par Karin Mathys, rédactrice à l'OSAR

Après la tentative avortée de coup d'État en juillet 2016, l'état d'urgence a été proclamé en Turquie. Depuis, la situation des droits humains s'est fortement dégradée. Comment évaluez-vous l'état actuel dans

Elle est catastrophique. L'état de droit et les principes démocratiques ne sont plus garantis. Les personnes qui ne soutiennent pas le régime sont accusées de faire de la propagande terroriste et sont suspendues de leurs fonctions, arrêtées ou emprisonnées de manière arbitraire. Il n'existe plus d'indépendance entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Ils sont tous dirigés par un seul homme: le président turc Recep Tayvip Erdoğan. Ce dernier a profité de l'état d'urgence pour élargir ses pouvoirs et gouverner à coups de décrets. En août 2019, trois maires du parti pro-kurde HDP ont été accusés d'activités terroristes, puis destitués.

Quelles sont les personnes particulièrement menacées par les autorités en Turquie?

Les Kurdes. Mais après la tentative de coup d'État, les sympathisants du mouvement guléniste - ceux qui suivent le prédicateur Fetullah Gülen exilé aux États-Unis - sont aussi devenus un groupe cible. S'ajoutent les journalistes, les défenseurs des droits humains, les mouvements de gauche, etc. De manière générale, toute personne qui critique publiquement le gouvernement court le risque d'être poursuivie et détenue.

En 2019, 1287 personnes originaires de Turquie ont demandé l'asile en Suisse contre 1005 en 2018, alors que la totalité des demandes d'asiles - toutes nationalités confondues - a chuté de 15255 à 14269. Comment expliquez-vous cette hausse parmi les citoyens turcs?

L'augmentation du nombre de requérants d'asile n'est que le reflet de la situation ac-



© OSAR/Bernd Konrad

tuelle au pays. Les opposant-e-s sont poursuivis et menacés par les autorités. Arrêtés, ils ne peuvent même pas bénéficier d'un procès équitable, puisque la justice n'est pas indépendante. La seule issue possible reste la fuite du pays.

Quelle est la situation des Kurdes, des Turcs et des binationaux en Suisse qui entretiennent des contacts avec leurs proches en Turquie et qui désapprouvent la politique d'Erdogan?

Il est actuellement trop dangereux pour eux de se rendre en Turquie. L'appel à la délation est encouragé et soutenu financièrement par le régime. Il existe même une application disponible sur smartphone permettant aux expatriés de dénoncer les dissident-e-s. C'est en partie de cette manière que l'opposition est traquée à l'étranger.

Que peut faire la Suisse et l'Europe pour aider les personnes menacées en Turquie?

Tant que les principes démocratiques et les droits humains ne sont pas respectés, la Suisse et l'Europe devraient suspendre toute négociation politique avec Erdoğan. La Suisse devrait arrêter d'exporter des armes vers les pays en guerre et les banques devraient refuser l'argent sale des dirigeants turcs. Quant à l'Union européenne (UE), elle devrait mettre fin à l'accord signé à l'été 2016, qui vise à contenir les réfugiés sur le territoire turc pour les empêcher de venir en Europe. Car le financement versé par l'UE en échange de ce «service» n'est pas attribué aux réfugiés mais va directement dans les poches d'Erdoğan.

Turquie: https://bit.ly/2S2XbR1



Sur l'Everest à 4700 m d'altitude, un groupe de randonneurs admire le Mont Cho Oyu qui culmine à 8201 m dans la zone frontalière entre le Népal et le Tibet (Chine). Chacun porte une écharpe tubulaire de l'OSAR. © Kaufmann Trekking

Accent de l'OSAR

Vos idées créatives aident les personnes qui cherchent la protection de la Suisse

Hanspeter Kaufmann tient depuis 34 ans une entreprise de trekking à Brunnen, dans le canton de Schwyz. Il propose des voyages de groupes entre autres dans l'Himalaya, le Kilimandjaro ou au Pérou. Lorsqu'il a reçu un appel aux dons de l'OSAR, le guide a soumis une proposition créative: «Voici quelques jours, j'ai trouvé dans mon courrier votre foulard vert avec une lettre. C'est une bonne idée. J'aimerais bien proposer cet article aux

participants de mes voyages de trekking et leur donner envie de l'acquérir.»

Il propose d'acheter entre 100 et 200 pièces à l'OSAR au prix coûtant arrondi pour les proposer aux participants au même prix, tout en précisant qu'un montant plus élevé bénéficiera entièrement à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. «Comme je les connais, ajoute-t-il, la plupart de mes randonneuses et de mes randonneurs vont sûrement

arrondir généreusement, d'autant plus qu'une contrepartie leur est offerte.» Et ça fonctionne. Ses client-e-s apprécient apparemment ces foulards légers à usage multiple sur leurs circuits de trekking difficiles. Plusieurs centaines de francs ont déjà été récoltés.

Kaufmann Trekking, 6440 Brunnen SZ, https://www.aktivferien.ch/



Impressum

Éditeur: Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) Weyermannsstrasse 10, Case postale, 3001 Berne, Tél. 031 370 75 75, E-mail: info@osar.ch, Internet: www.osar.ch

CP Don: 10-10000-5



Le magazine «Planète Exil» de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à 5 CHF, est inclus dans leur don.

Tirage: 3300 exemplaires

Rédaction: Barbara Graf Mousa (responsable), Karin Mathys, Adriana Romer, Adrian Schuster, Remo Gubler Strassmann Traductions: Sabine Dormond, Montreux Mise en page: Bernd Konrad Impression: rubmedia AG, Wabern/Berne Fabriqué à partir de 100% de papier recyclé